Les plus anciens documents linguistiques de la France

Corpus : (chHain) Responsable du corpus : -Édition de la charte : -

chHaino13

Édition critique

1246 (n. st.), mars.

Type de document: Charte: confirmation d'une vente.

Objet: Confirmation par Jacques de Hainaut, seigneur de Verchain, de la vente à l'abbaye de Bélian, par Jean Kakesot, bourgeois de Mons, d'une pièce de terre d'un bonnier et un journal gisant à Harveng.

Auteur: Jacques de Hainaut, seigneur de Verchain.

Disposant: Abbaye de Bélian.

Sceau: Jacques de Hainaut, seigneur de Verchain. Bénéficiaire: Jean Kakesot, bourgeois de Mons.

Support: Parchemin scellé sur double queue d'un sceau équestre dont il ne subsiste qu'un fragment.

Lieu de conservation: Archives de l'État à Mons (abbaye de Bélian, 66).

Édition antérieure: R. Wellens, 1962, Notice sur un lot d'archives..., p. 70, 71; Ruelle, 1984, Documents linguistiques de la Belgique romane. I. Hainaut, p. 23.

Verso: De nostre maison de Bethleem (XV^e s.).

chHaino13

Transcription de la charte

1 Jou, Jakemes de Haynau, sires de Werchin, 2 à tous chiaus ki ces lettres verront, salus et \2 amor · 3 Nos faisomes à savoir à tous ke le maisons de-Beliant a achaté et aquis ·j. bounier \3 et ·j. jornel de t erre, pau plus pau mains, 4 à Jeham Kakesot, borjois de Mons, 5 li quele est de \4 men fief de-Harvaing, et as us et à coustumes c'on vent et achate en-le vile; 6 et de-cele tenance \5 et de chest vendage est bien me venlotés et mes otrois · 7 Et por chou ke ce soit plus ferme chose \6 et estawele, jou ai saelees ces lettres de men saiel; 8 et ches lettres furent dennees l'an del In\7 carnation Nostre Seignor mil et ·CC. et ·XLV., ens le mois de march ·